



Droit de l'enfant de parent divorcés sur la vente d'un bien.

Par **sylvie42**, le **19/10/2016** à **20:02**

BONJOUR marque de politesse [smile4]
mes parents son divorcés, j'habite chez ma mère, et mon père a acheter une maison avec sa nouvelle compagne. Il vient de la vendre. Je suis actuellement sans emploie. Ais-je droit à une compensation financière sur ce bien immobilier?
Merci.
Elisa.

Par **amajuris**, le **19/10/2016** à **20:07**

bonjour,
de son vivant, une personne peut faire ce qu'elle veut de son patrimoine y compris tout dilapider.
pour hériter vous devrez attendre le décès de vos parents.
vous n'avez donc rien à réclamer à votre père ou plus exactement votre père ne vous doit rien sur cette vente.
salutations

Par **Visiteur**, le **19/10/2016** à **21:07**

Bonjour,
Quel âge avez vous ?
Vivez vous seul? chez votre père, votre mère ?